

MONACO DISEASE POWER

PROJET HABITAT INCLUSIF LA MAISON DE DELPHINE ANNOT (04)

CAHIER DES CHARGES

Création d'un habitat inclusif
pour adultes présentant des troubles du neuro développement et/ou handicap mental à
Association MONACO DISEASE POWER

DESCRIPTIF DU PROJET

NATURE	HABITAT INCLUSIF
PUBLIC	Adultes présentant des troubles du neuro développement et/ou handicap mental
TERRITOIRE	Principauté de Monaco - Département des Alpes-de-Haute Provence – Département des Alpes Maritimes
NOMBRE DE PLACES	8 places

Table des matières

1.	DEFINITION DU BESOIN IDENTIFIE A SATISFAIRE ET COMPETENCES	3
2.	OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET	3
3.	. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS EXPOSEES DANS LA NOUVELLE STRATEGIE NATIONALE POUR LES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT : AUTISME, DYS, TDAH, TDI ET PROJET DE VIE.	5
4.	PERSONNELS ET ASPECTS FINANCIERS	6
5.	PROJET ARCHITECTURAL	7
6.	CONCLUSION	8

PREAMBULE

En vue de la création d'un habitat inclusif, l'association Monaco Disease Power a acquis un bâtiment, dénommé La Maison de Delphine, situé sur la Commune d'Annot dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Le présent cahier des charges a pour objet de définir les modalités du projet d'habitat inclusif au sein de La Maison de Delphine et adossé à des structures d'accueil déjà existantes propriétés de l'association Monaco Disease Power.

1. DEFINITION DU BESOIN IDENTIFIE A SATISFAIRE ET COMPETENCES :

Le projet de logements inclusifs accueillera 8 adultes avec troubles du neuro-développement à partir de 20 ans avec notification MDPH.

L'accompagnement des adultes concernés sera axé sur les sciences comportementales tel que recommandé par la Haute Autorité de Santé (H.A.S.), les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM, l'O.N. U, l'O.M. S

L'association Monaco Disease Power s'inscrit dans la mise en œuvre d'une stratégie visant à améliorer la prise en charge des personnes présentant des troubles du spectre autistique ou des troubles envahissants du développement.

Pour ce faire elle s'appuie sur les compétences de médecins professionnels et conseillers scientifiques de l'association :

- Mme le Professeur Catherine Barthélemy, psychiatre spécialiste de l'autisme et des troubles du neurodéveloppement, Présidente de l'Académie Nationale de Médecine ;
- M. Christian Richelme, neuro- pédiatre, Fondation Lenval, Nice ;
- Mme le Docteur Cinzia Pieraccini, neuro-pédiatre en charge du centre autisme de Montelupo Toscane, Italie.

L'association est également partenaire du Groupement d'Intérêt Scientifique Autisme (GIS), INSERM avec lequel elle organise tous les deux ans les Assises Monégasques du Handicap Mental et de l'Autisme avec des scientifiques de renommée internationale.

Elle est porteuse d'une solide expérience par la création et construction de « La Maison d'Amélie » (2013), et de « La Maison des Copains » (2018), structures pilotes pour séjours de répit à Annot, ainsi que le Centre Aéré en Principauté de Monaco ouvert en 2008.

Elle souhaite par ce projet innovant proposer un dispositif d'accompagnement inclusif s'inscrivant dans le respect des recommandations de l'ANESM et de la H.A.S.

2. OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

L'habitat inclusif aura pour mission de :

1° Favoriser pour les personnes accueillies en fonction de leur autonomie, la relation aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement. Ainsi qu'en développant toutes

leurs possibilités de communication verbale, motrice ou sensorielle, avec le recours à une aide humaine et, si besoin, à une aide technique par les PCH et AAH et CAF.

2° Développer leurs potentialités par une stimulation adaptée, maintenir leurs acquis et favoriser les apprentissages et leur autonomie par des actions socio-éducatives adaptées en les accompagnants dans l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne de leur habitat respectif.

3° Favoriser leur participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées en lien avec les structures de la ville d'Annot et de celles déjà mises en place par l'association

4° Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique et en assurer le suivi par un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins, en lien avec les cabinets médicaux de la ville d'Annot.

5° Veiller au développement de leur vie affective et au maintien du lien avec leur famille ou leurs proches notamment en associant les familles et tuteurs aux projets communs tout au long du parcours.

6° Garantir l'intimité en leur préservant un espace de vie privatif adapté au handicap de chacun, leur garantissant un espace calme et sécurisant.

Pour chaque adulte accueilli une évaluation des compétences pourra être proposé pour mettre en place ensuite un programme individualisé est élaboré avec la participation de la famille si le bénéficiaire le souhaite.

Lien social et projet de vie :

1° La Maison d'Amélie et La Maison des Copains pourront permettre de préparer l'inclusion progressive de nouveaux colocataires, accueillir les aidants familiaux en visite ou en séjour de répit.

2° « L'appart », logement de trois pièces situées sur la propriété pourra également être destiné à la location au profit de « voisins » intéressés pour créer des liens sociaux avec les locataires des logements inclusifs.

3° La salle d'activités de La Maison des Copains permet la mise en place d'ateliers : peinture, poterie, activités audio visuelles... mais aussi des réunions, groupes de parole, conférences. La salle de psychomotricité de La Maison d'Amélie permet des activités sportives, de danse ainsi que des stages comme le cirque.

Le jardin avec les jeux d'agilité, le terrain de boules permet des activités en extérieur.

La Balnéothérapie et le bassin thérapeutique permettent des jeux d'eau ainsi que la relaxation.

4° Le potager et le poulailler existants ainsi que la construction d'une vaste serre et la création d'une petite ferme permettront de créer une émulation et mettre en place des activités de jardinage ;

5° La Maison de Delphine, ancien Hôtel - Restaurant dispose d'une cuisine professionnelle. Celle-ci, ainsi que les vastes salles de vie permettront de mettre en œuvre des ateliers cuisine.

Dans le cadre des « Rendez-Vous de Delphine » les résidents pourront inviter des personnes extérieures à l'association à partager leur création culinaire, une boisson chaude, une pâtisserie ... ou tout simplement un moment d'échange et de convivialité.

Un chef cuisine professionnel, membre de l'association sera en résidence trois jours par semaine à La Maison de Delphine pour mettre en œuvre ces ateliers.

Les partenariats

1° La Commune : Le fort partenariat avec la Commune est élément clé du projet ; c'est grâce à la démarche pro active de la Commune d'Annot en 2010 que l'association a pu construire La Maison d'Amélie, puis dans un second temps La Maison des Copains. Ces bâtiments ont été édifiés sur des parcelles communales dont l'occupation a été consentie à titre gratuit pour une durée de 50 ans. En 2017, La Croix Rouge Monégasque s'est substituée à Monaco Disease Power et a acquis les deux parcelles de terrain qui sont toujours mises à disposition de l'association aux mêmes conditions.

La Fondation Cuomo et la Fondation Niarchos ont également soutenu ces projets.

En 2017, la Commune d'Annot a consolidé son engagement en donnant à bail gratuit pour une durée de 50 ans, une troisième parcelle de terrain afin que soit mis en œuvre le projet de logements inclusifs.

La Commune dispose également de logements sociaux qui pourront permettre de loger les personnels.

L'association est depuis 2013 parfaitement intégrée dans cette ville de basse montagne Elle a accès gracieusement à divers équipements publics comme la piscine communale. Les résidents des deux Maisons participent à toutes les manifestations et accèdent avec le meilleur accueil aux diverses activités comme le centre équestre ou le club d'escalade.

Selon le degré d'autonomie des futurs résidents des partenariats pourraient être créés afin de mettre en place des emplois en milieu ouvert.

2° Les partenaires financiers du projet : L'acquisition de La Maison de Delphine a été entièrement financée par La Fondation Cuomo, partenaire historique de l'association.

3. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS EXPOSEES DANS LA NOUVELLE STRATEGIE NATIONALE POUR LES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT : AUTISME, DYS, TDAH, TDI ET PROJET DE VIE.

Le projet s'inscrit en totalité avec les recommandations de la nouvelle stratégie nationale et plus particulièrement l'Engagement n° 2, lequel préconise de « CRÉER DE NOUVELLES SOLUTIONS » par le déploiement de solutions d'accompagnement adaptées aux besoins des personnes :

1) En déployant de nouveaux lieux de vie pour les adultes avec autisme ayant un profil très complexe ;

2) En créant des lieux de vie de petite taille, conformes au choix des personnes et mobilisant des professionnels, formés et supervisés pour accompagner les personnes autistes et/ou ayant un trouble du développement intellectuel, parfois avec une épilepsie sévère associée ;

3) En développant l'offre de logements inclusifs en tenant compte des spécificités des personnes autistes et en portant une attention plus forte au bâti des logements.

Le projet de l'Association Monaco Disease Power explicite comment seront prises en compte les spécificités des personnes avec T.S.A. dans l'ensemble des champs identifiés dans les recommandations de la Haute Autorité de Santé (H.A.S.) et de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (A.N.E.S.M.) :

- Conception architecturale détaillée de cet habitat inclusif innovant
- Les modalités d'accompagnement à la vie inclusive au sein de cet habitat à Annot.
- Les techniques de prise en charge adaptée et les partenariats avec l'environnement direct (notamment en lien avec la ville d'Annot) ou indirect (Villes d'Entrevaux et de Puget-Théniers) sur le plan social, culturel et médical.

4.PERSONNELS ET ASPECTS FINANCIERS

Les habitats inclusifs sont par essence des logements personnels des personnes y résidant, elles peuvent donc être titulaires d'un bail personnel.

Ainsi, les personnes ayant un TSA (ou autre handicap) pourront signer un bail à leur nom (ou faire signer ce bail par leur tuteur) et mobiliser au-delà de l'AAH la majoration de la vie autonome (environ 104 €) qui compléteront l'allocation logement demandée auprès de la CAF.

Ces aides cumulées (ALS ou APL + MVA) doivent permettre de couvrir d'une part le loyer mais aussi les charges du logement (ceci est aussi valable dans le cas d'une colocation (partage d'un logement)).

Le choix de mise en commun des ressources personnelles se fera en fonction du niveau d'accompagnement nécessaire (séparation ou non des frais, repas qui peuvent être pris collectivement si le niveau d'autonomie est encore limité, le partage de tâches avec la préparation d'une partie du repas par certains colocataires et la prise en commun de ces repas en toute convivialité) et de la participation à des activités conjointes (aller ensemble à deux ou trois à la salle de sport, à la piscine ou à des sorties plus culturelles...).

Monaco Disease Power s'engage à employer un salarié à temps plein pour compléter l'effectif in situ. Il sera, notamment, en charge de la supervision sur place.

L'organisation des plannings, gestion des personnels, le suivi des besoins individuels, et des activités se fera également par l'association.

L'accompagnement sur ce type de dispositif **relève de deux types de financement** (voir plus si un SAMSAH, Accueil de jour ou un autre service est mobilisé) :

- **Le financement de la coordination de l'habitat en lui-même via le forfait « Aide à la Vie Partagée »** (AVP) pouvant être mobilisé dans le cadre strict d'appels à projets (ou autre AAC, AMI...) des ARS. Ce forfait est de l'ordre 5 000 à 10. 000 € annuels par personne concernée.
- Le financement de l'accompagnement **via les heures de PCH de chaque personne**, ces heures d'aide humaine allouées par la MDPH pouvant être des heures individuelles ou mutualisées (souvent un mix des deux) ce qui rend possible la mise en place d'un accompagnement conséquent pour certains projet (grâce à une mutualisation par exemple des heures de veille de nuit et d'heures de vie sociales.)

La difficulté sera d'adapter l'accompagnement nécessaire à chacun pour favoriser l'inclusion, le respect des choix de chacun au sein d'un minimum de collectif, le tout avec en ligne de mire le développement de l'autonomie et d'un certain degré d'autodétermination dans le respect des recommandations de la H.A.S. »

5. PROJET ARCHITECTURAL

Les caractéristiques fonctionnelles de l'habitat inclusif doivent prendre en compte les spécificités et les souhaits des habitants, afin de leur assurer la meilleure accessibilité possible et de favoriser leur autonomie et leur participation sociale. L'habitat doit comporter les équipements, le cas échéant en matière de domotique, et les aménagements ergonomiques, adaptés aux besoins des personnes.

L'habitat bien qu'en colocation doit comporter des parties privatives, des espaces communs et un lieu permettant aux personnes avec TSA en état de stress de s'isoler.

« La Maison de Delphine » est constituée d'un bâtiment sur 4 niveaux se décomposant comme suit sur 550 m²:

- Au sous-sol : caves,
- Au rez-de-chaussée : hall, 2 salles de vie, cuisine, WC,
- Au premier étage : 4 chambres avec salle d'eau,
- Au deuxième étage : 5 chambres avec salle d'eau

Ce bâtiment comporte 9 chambres individuelles.

Chaque occupant disposera de sa chambre individuelle avec salle de bain privative.

Une cuisine, une salle de vie commune, une salle de répit et des WC pour personnes à mobilité réduite.

La proximité avec La Maison d'Amélie et de la Maison des Copains :

L'ensemble de ce dispositif permettra d'avoir à disposition les infrastructures ci-après :

1° Balnéothérapie

2° salle de psychomotricité

3° Bassin thérapeutique

4° salle d'activités avec équipement audio et vidéo, four du potier ...

5° Jardin équipé avec jeux d'agilité, jeux de boules, potager avec serre et ferme thérapeutiques.

6.CONCLUSION

L'objectif est d'apporter une solution de prise en charge épanouissante à des personnes adultes souffrant de T.S.A. en leur proposant, outre un lieu d'accueil, un véritable projet de vie qui prendra en compte leurs besoins d'assistance et d'accompagnement.

ANNEXE : Fiche moyens financiers et personnel par résident